

Parc immobilier

L'Etat invité à favoriser les rénovations énergétiques

Dix signataires mettent la pression en vue des Rencontres du logement

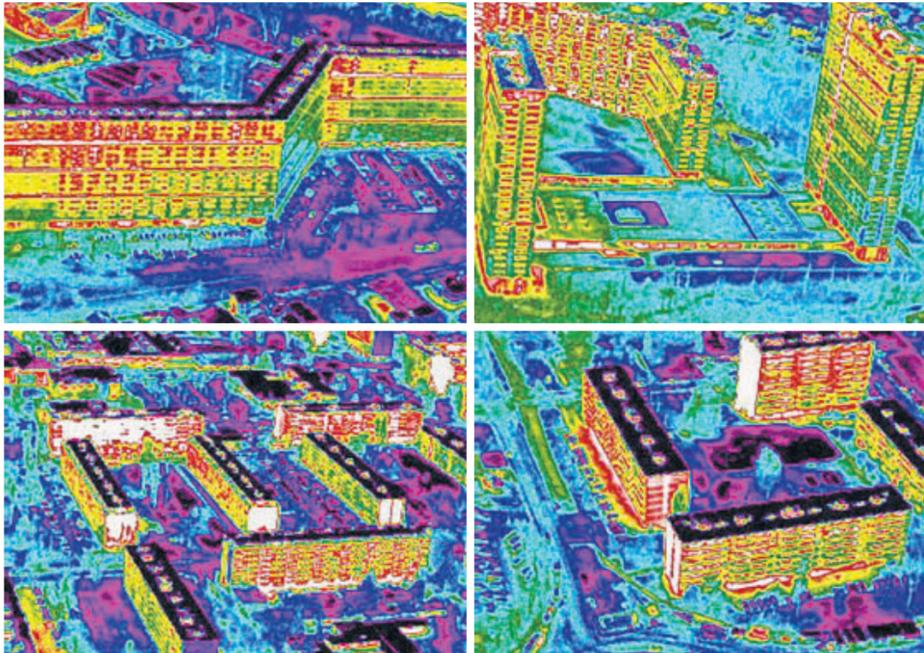
Alexandre Berthaud

La moitié des émissions de CO2 du canton proviennent du chauffage. A quelques mois de la Conférence climat à Paris, les lobbys s'activent. A Genève, l'association Noé21 met la pression sur le Conseil d'Etat par le biais d'une lettre ouverte envoyée ce vendredi. Elle souhaite l'inciter à favoriser la rénovation énergétique du parc immobilier. «Une volonté d'action concrète, c'est nouveau», se réjouit Christina Meissner, députée et cheffe du groupe UDC qui a signé la lettre.

Les dix propositions «de pistes à explorer», destinées à la préparation d'un plan d'action, ont été publiées dans la perspective des Rencontres du logement, prévues le 15 janvier. Le but: donner au Conseil d'Etat un outil de réflexion et une base de travail pour lancer un projet de rénovation énergétique, attendu depuis longtemps par les membres de l'association. «Ça fait trente ans qu'on sait ce qu'on doit faire, mais on ne le fait pas. Pour monter d'un cran la mobilisation, il faut une dynamique politique que seul le Conseil d'Etat peut initier», assure Philippe Roch, ex-député PDC et ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement.

800 millions par an

Afin d'amener du poids à ses propositions, l'association s'appuie sur des noms connus de la politique locale. Christina Meissner (UDC), Philippe Roch (PDC), René Longet (PS), Gabriel Barrillier (PLR), ou encore Carlos Medeiros (MCG) sont parmi les dix signataires.



Thermographies du Lignon (en haut) et de Cité Meyrin. En bleu, les zones «froides»; plus on va vers le vert, le jaune, le rouge et enfin le blanc, plus les déperditions de chaleur sont importantes. TCC SA

«Ça fait 30 ans qu'on sait ce qu'on doit faire, mais on ne le fait pas»

Philippe Roch Ex-député PDC et ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement

Seul parti non représenté parmi les signataires: solidarités, qui a déclaré par un communiqué soutenir «dans l'essentiel» les propositions publiées, tout en se détachant sur l'aspect financier du projet. «Nous restons convaincus que la charge financière de la rénovation énergétique ne devrait en aucun cas reposer sur les locataires.» La loi cantonale les oblige

en effet à participer financièrement à l'assainissement énergétique, avec les propriétaires.

Le financement du projet est en effet un point «politiquement délicat» selon Philippe Roch. L'étude CEPIC, menée par Noé21, a estimé que l'assainissement du parc immobilier genevois coûterait 800 millions de francs annuels durant cinquante ans. Les signataires de Noé21 désirent transformer cette «charge», en «nouveau marché» pour les entreprises.

Enfer administratif

Les signataires demandent une simplification des procédures administratives, «le nerf de la guerre». «Aujourd'hui, si on veut rénover, on se noie dans l'administration, explique Philippe Roch. Il est nécessaire de créer des structures qui favorisent le processus.»

La loi cantonale est un imbroglio administratif estiment les signataires. Simplifier, donner accès à la rénovation sans coût supplémentaire, et ainsi réduire la consommation d'énergie du parc immobilier, sont les défis identifiés par Noé21.

Après réception de la lettre, Antonio Hodggers, conseiller d'Etat en charge du logement, juge les propositions «intéressantes et positives», et précise qu'elles seront abordées lors de la 2e séance des Rencontres du logement. Mais il prévient: pour agir, «il faut un consensus et des majorités parlementaires».

Les explications de Christina Meissner sur www.meissner.tdg.ch

L'affaire de La Pâquerette divise les députés

Une nouvelle enquête oui, mais comment? Les partis peinent à trouver la solution

Une nouvelle enquête sur l'affaire de La Pâquerette reste nécessaire. C'est l'avis, à ce stade, de la plupart des partis, toutefois divisés sur le choix de l'outil parlementaire. Ils devront se prononcer pour la troisième fois sur le sujet, car la motion demandant la création d'une commission d'experts externes au canton, chargés de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline M., pose des problèmes juridiques (lire nos éditions de jeudi et vendredi).

A la suite de l'assassinat de la sociothérapeute du centre La Pâquerette, deux enquêtes ont déjà été rendues, dont l'une, visant la directrice, a déclenché une polémique. Le collectif Justice pour Adeline, appuyé par une pétition de 4000 signatures, a réclamé une nouvelle étude, transversale et impartiale. Saisi, le parlement a d'abord refusé de lancer une Commission d'enquête parlementaire (CEP) en juin, avant de trouver un consensus en août en confiant le travail à des experts externes au canton. Mais un avis de droit pointe les failles du mandat, selon le bureau du Grand Conseil.

Dans un communiqué diffusé hier, «le PS appelle l'ensemble des partis du Grand Conseil à remettre l'ouvrage sur le métier afin de remédier aux éventuels dysfonctionnements et de ne pas laisser perdurer les zones d'ombre entourant ce drame». Comment?

«L'instrument prévu par la loi, c'est la CEP. Si les députés ont besoin d'aide, ils peuvent s'entourer d'experts. Il faut qu'on m'explique pourquoi on a réussi à faire une CEP pour l'affaire du seuil d'eau à la Cour des comptes et pas pour un drame qui implique nos institutions!» insiste le député Roger Deneys.

Surtout pas de CEP, réagit à l'inverse la Verte Sophie Forster Carbonnier: «Les députés n'ont pas le temps ni les compétences de traiter cette affaire.» La commission d'experts externes reste la meilleure solution selon elle. «D'autres cantons arrivent bien à le faire. Si ce n'est pas possible à Genève, il faut changer la loi.» L'instrument de la CEP est bien trop contraignant, assure aussi le PDC Bertrand Buchs, qui préfère voir la commission de gestion s'emparer du dossier. «Au niveau juridique, elle a tous pouvoirs. Le Valais a d'ailleurs choisi cette option dans l'affaire Giroud.»

Pas convaincu non plus par la CEP, Pierre Vanek, d'Ensemble à Gauche, estime que la motion votée en août doit être appliquée coûte que coûte. «Il ne faut plus tourner autour du pot. Nommons des experts qui essayeront de répondre au mandat.» A l'UDC, Thomas Bläsi attend de voir les propositions d'amendements à la motion que le bureau du Grand Conseil compte faire. Tout comme le MCG. Seul le PLR refuse tout nouvel examen de l'affaire. «On compte déjà quatre enquêtes, dont celle pénale. Je ne vois pas ce que les députés peuvent apporter de plus», estime Serge Hiltbold. **Sophie Roselli**

Fait divers

2

Soit le nombre de barrages flottants montés par les pompiers pour prévenir des risques avérés de pollution du Vengeron, vendredi 9 janvier, en milieu d'après-midi, dans le secteur de la route de Colovrex. En cause, un camion de livraison de mazout. Ce dernier a perdu une partie de sa cargaison à la rue Alfred-Bétems au Grand-Saconnex. Au pied de l'immeuble, un regard d'eaux pluviales. La fuite d'hydrocarbure en a profité. Le SIS s'est déplacé avec 14 hommes et quatre véhicules. **TH.M.**

Le Salon de l'auto affiche complet

Palexpo Chaque mètre carré disponible dans les halles 1 à 6 de Palexpo, principalement dédiées aux voitures particulières, est d'ores et déjà loué, selon les organisateurs de la 85e édition du Salon International de l'Auto et accessoires, qui aura lieu du 5 au 15 mars. Toutes les grandes marques ont confirmé leur participation. **X.L.**

Accident Des bonbonnes de gaz percutées par un camion

Un heurt entre un semi-remorque et une armoire de stockage de bonbonnes de gaz, à l'entrée du magasin Landi de Lully, a mobilisé pompiers et policiers hier matin. Ces derniers ont été alertés peu après 9 h 30 par le personnel du magasin. «Les bonbonnes laissaient apparemment échapper quelques émanations», relate Christophe Fortis, porte-parole de la police. «Mais nos contrôles n'ont rien révélé de dangereux», précise Robert Walter, premier-lieutenant du Service d'incendie et de secours. Dès 10 h 10, la situation était sous contrôle. **FTH**

Hausse moins élevée

Chômage Les efforts actuels de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) semblent continuer à porter leurs fruits, car si Genève, à l'instar du niveau national, déplore une hausse saisonnière de son taux de chômage, la hausse récente de décembre 2014 est inférieure de 0,2 point par rapport à celle de décembre 2013. C'est le Département de l'emploi qui l'annonce. **TH.M.**

Paiement par cartes: Taxiphone investit un million

La centrale va contraindre ses taxis à accepter les cartes de crédit et elle développe de nouveaux modes de paiement

Le conseil de direction de Taxiphone a tranché: les chauffeurs affiliés à la centrale devront accepter le paiement par cartes. Une décision prise la semaine dernière et qui s'appliquera dès février.

Jusqu'à-là, un flou persistait. Le barème des suspensions en vigueur de la centrale précisait que le conducteur s'expose à trois jours de suspension pour refus d'un paiement par carte «lorsqu'il a l'appareil». Dorénavant, Cédric Bouchard, président et directeur de Taxiphone, affirme que la direction se montrera «intransigeante». Pour associer les actes à la parole, la centrale annonce un investissement de 856 000 fr. pour équiper les véhicules de ses adhérents de nouvelles machines à cartes. Sur les 600 taxis de la flotte, 550 proposent déjà l'appareil.

En parallèle, Taxiphone est en train d'investir 150 000 fr. dans le développement de nouveaux modes de paiement. Une carte de crédit aux couleurs de la centrale, permettant aux gros comptes de centraliser leur gestion; une carte



Sur les 600 taxis de la flotte de Taxiphone, 550 proposent déjà l'appareil pour le paiement par carte de crédit. LUCIEN FORTUNATI

«one way» (trajet unique), proposée par exemple aux entreprises pour la prise en charge de leurs employés; une carte «gift» (cadeau), payable d'avance avec 10% de rabais sur les courses. «Ces nouveaux modes de paiement comme celui par carte passent par la même machine, explique Cédric Bouchard. Par conséquent, les chauffeurs n'auront plus le choix et devront offrir en tout temps un appareil en état de marche.»

Une révolution? «Un acte fort» pour le président de Taxiphone, qui reconnaît qu'il était «nécessaire de mettre le turbo». S'il évite

de prononcer le nom de l'entreprise californienne, Uber et son application de service de voiturage ne sont pas étrangères aux grandes manœuvres. «Nos membres ont pris conscience que le mode de paiement par cartes était incontournable», confie Cédric Bouchard, qui précise tout de même que les initiatives ont été lancées il y a un certain temps.

Dans la même veine, la première centrale genevoise devrait proposer dès février, par le biais d'une application smartphone, la possibilité de payer sa course en ligne.

PUBLICITÉ

Grande vente de Fourrures, cuirs visons, pelisses, parka doublées, mouton, etc...

du 12 au 17 janvier
SALLE CENTRALE
DE LA MADELEINE

10, rue de la Madeleine - de 9 h 30 à 19 h

PRIX
Exceptionnels

... également belle collection seconde main

